



COMPTE-RENDU DU CSAL DU 22 janvier 2024 suite au boycott de l'instance du 10 janvier 2024.

Participants :

pour l'administration :

M. Hervé BRABANT - Directeur AGFIP président du CSAL
M. Ollivier CORNEC - AGFIP
M. Emmanuel BAZIN - Responsable du Pôle Ressources Humaines & Moyens

M. Simon LEPETIT - Inspecteur Principal Stratégie & contrôle de gestion
Mme Fanny L'HERMITTE - Inspectrice chargée de la formation professionnelle

Pour les OS :

M. David CARON - titulaire syndicat SOLIDAIRES
M. Philippe LARBANOIS et M. Nicolas POULIQUEN - titulaires Alliance CFDT-CFTC
M. Emmanuel GÉRARD - titulaire syndicat CGT
M. Thierry FALAISE - titulaire syndicat UNSA
Mme Lesly COUPPE de K MARTIN - titulaire syndicat FO

Soit 6 membres titulaires élus.

Suppléants et experts :

M. Jean-Michel MOREL - syndicat UNSA
M. Christine VALENTE – syndicat FO
M. Gilles LUCAS - syndicat CGT

Déclaration liminaire :

Déclaration liminaire lue par SOLIDAIRES sur les mêmes thématiques (Inflation, point d'indice non revalorisé à hauteur de l'inflation, la crise énergétique, la baisse des effectifs, détérioration des conditions de travail avec le NRP, les règles de gestion en matière de mutation, le volet indemnitaire en berne, la volonté d'instaurer des primes au mérite.

Le collègue du syndicat SOLIDAIRES part après la lecture de sa déclaration sans attendre la réponse du Directeur qui reste interloqué par cette attitude.

Ensuite, lecture de la déclaration liminaire de notre alliance CFDT - CFTC qui ne peut que constater que les effectifs diminuent pour notre département comme pour ceux des départements ruraux au détriment des administrations centrales qui bénéficient de quelques créations d'emplois et fait donc apparaître en trompe l'oeil un solde d'emplois positif contrairement à celui négatif depuis de nombreuses années. (voir notre déclaration liminaire).

Pas d'autres déclarations liminaires.

Le Directeur répond que le projet de loi de finances à l'origine malheureusement des suppressions d'emplois est le fait de notre parlement et donc de nos élus. Les Directions Départementales des Finances Publiques doivent appliquer les suppressions de postes qui leurs sont imposées. Une négociation peut alors intervenir entre la délégation inter-régionale et les Directeurs Départementaux pour maintenir des emplois en fonction d'un dossier explicite.

Pour la MANCHE cette année, il était initialement prévu 11 suppressions d'emplois, avec les correctifs et une négociation mentionnée plus haut, les suppressions d'emplois ne seront en net que de 7 emplois. Certains diront un moindre mal... Mais depuis près de 20 ans, les suppressions d'emplois se multiplient, les effectifs se réduisent également avec les départs en retraites, la charge de travail s'accroît. Les collègues malgré leur conscience professionnelle reconnue par notre Direction sont démotivés. De plus avec les salaires qui stagnent depuis de nombreuses années, le régime indemnitaire non revu depuis 2009, avec des négociations en cours, le départ de notre Directeur Général qui a initié cette négociation mais ne la terminera pas...

Il nous indique qu'il y a 30 postes vacants dans le département de la MANCHE, 1 700 au niveau national. Il reconnaît bien volontiers le manque d'effectif, les conditions de recrutement difficile du fait du manque d'attractivité de la fonction publique et de nos métiers.

L'inflation et la dette exponentielle de l'État obligent à une vigilance particulière pour toutes les dépenses à venir.

Ordre du jour :

1) Exercice emplois 2024 pour avis :

Depuis de nombreuses années, les suppressions d'emplois ont connu une sans cesse continuité. L'année 2024, connaît pour la première fois une augmentation des effectifs au niveau national certes modeste (148 emplois).

Les Directions locales subissent toujours des suppressions d'emplois, seuls les services centraux et informatiques bénéficient de création d'emplois.

Pour notre département, comme expliqué dans la réponse aux déclarations liminaires, les suppressions ont été ramenées de 11 initialement (1A+, 5B, 5C), à 7 finalement (1A+, 4B, 3C et la création d'un poste en A).

Les services impactés sont :

Pour la catégorie A+et A :

- la Direction de SAINT-LÔ (A+ départ en retraite non remplacé)

Un emploi de A crée en Direction à l'Audit

Pour la catégorie B :

- le SDIF COUTANCES (2 B géomètres postes vacants)

- la Direction de SAINT-LÔ (3 emplois B équipe de renfort)

- le SIE d'AVRANCHES (1 emploi)

- le SGC de VALOGNES (1 emploi)

Cela fait donc 7 emplois supprimés, mais 2 emplois B sont créés par le détachement de la DDTM de ces collègues avec le travail transféré des taxes d'urbanisme, et la création d'un poste en BCR soit 4 emplois supprimés au final.

Pour la catégorie C :

- la Direction de SAINT-LÔ (1 C poste vacant)

- le SIP SAINT-LÔ (2 C 2 postes vacants)

- le SGC VALOGNES (1C poste vacant)

Un emploi de C est créé au SDIF de COUTANCES par le détachement de la DDTM d'un collègue avec le travail également des taxes d'urbanisme. Le total de poste supprimés en catégorie C est de 3 emplois.

Le vote contre est unanime pour les 5 OS représentées (2 CFDT-CFTC, 1 CGT, 1FO, 1 UNSA).

2) Adoption des ponts naturels (pour avis) :

Seules deux dates pour les ponts naturels sont possibles pour cette année 2024.

Le premier pont naturel serait le 10 mai 2024. La Direction refuse ce pont naturel argumentant que le vendredi 10 mai 2024 faite suite à deux jours déjà fériés qui sont le mercredi 8 mai (armistice) et le jeudi 9 mai (ascension). Le centre des Finances Publiques ne peut rester 5 jours sans ouverture au public surtout pendant une campagne déclarative...

Les organisations syndicales argumentent que l'ensemble des services publics seront fermés. Elles demandent également sans succès si une ouverture au public le mercredi suivant pourrait se substituer au vendredi 10 mai 2024.

Certaines organisations syndicales envisagent de déposer un préavis de grève pour cette journée du 10 mai 2024. Chacun prendra ses responsabilités...

La journée du 16 août 2024 ne pose pas de problème. Entre les collègues en congés qui auront posé cette journée et ceux qui apprécieront ce pont et poseront donc une journée de congé pour en profiter pleinement.

Le vote contre est unanime pour l'ensemble des OS (5 voix, 2 CFDT-CFTC,1 CGT,1FO,1 UNSA Solidaires étant parti).

3) questions diverses :

Pas de questions diverses

La séance est levée à 12h45.

Les élus de l'alliance CFDT-CFTC en CSAL :

Nathalie LEES et Philippe LARBANOIS

Valérie TEXIER et Nicolas POULIQUEN